

Entrez dans le Légende avec



Et participez

Au concours de chant **LA VOIE DES TALENTS**

Chaque année, le 2^{ème} vendredi du mois de juin

Dans le cadre des festivités strasbourgeoises
« Les Rencontres du Neuhof » organisés par

l' **A.P.A.N.** et *Christel Kern*

REGLEMENT

1 - Les présélections :

Le concours est ouvert à toutes personnes majeures ou mineures.

Le candidat à jusqu'au 15 mai inclus pour faire parvenir deux titres chantés sur un support audio (CDR ou Mp3) dont, obligatoirement, la chanson qu'il interprètera sur scène s'il est sélectionné.

Les enregistrements devront être accompagnés d'un CV et du formulaire d'inscription présent sur le site du concours www.christelkern.com à envoyer de préférence sur le

cristalvoice@hotmail.com

Ou à l'adresse suivante :

« La Voie des Talents »
APAN - Christel Kern - Présélections
207 route de la Ganzau
67 100 Strasbourg

« La Voie des Talents » est l'un des seuls concours en France
dont l'inscription est GRATUITE.

2- catégories :

Le concours « La voie des Talents » comporte 2 catégories :

- La catégorie « Juniors » jusqu'à 15 ans à la date du concours.
- La catégorie « Adultes » à partir de 16 ans révolus à la date du concours.

3- Les sélectionnés :

Un jury de présélection composé de professionnels de la musique retiendra 14 candidats, 7 dans chaque catégorie, pour participer à la finale publique qui se déroule le deuxième vendredi du mois de juin, dans le cadre des Rencontres du Neuhof.

Les candidats mineurs devront impérativement être accompagnés d'une personne majeure.

La photocopie de la pièce d'identité est obligatoire et exigée à tous les finalistes, sous peine de ne pouvoir concourir.

4 – Les conditions :

Pour des raisons d'équité, les chansons et titres personnels ne sont pas autorisés pour ce concours. En effet il est difficile pour le jury de comparer une composition inédite à une chanson déjà existante. Le candidat peut choisir une chanson du répertoire français et international.

Le candidat doit obligatoirement choisir l'une des chansons présente sur son enregistrement de présélections. Il devra interpréter en direct cette chanson et sera accompagné de 4 musiciens en live qui reproduiront exactement la version que le candidat aura fournie au préalable à l'organisateur, ce qui explique que le candidat ne peut en aucun cas changer de chanson.

Le respect de cette particularité permet un délai de répétition raisonnable pour les musiciens qui accompagnent sur scène les candidats.

**« La Voie des Talents » est l'un des rares concours en France
où les candidats sont accompagnés en LIVE »**

Les candidats retenus devront se présenter à 15h30 précise en date, Salle St Ignace, chemin du Kammerhof , 67 100 Strasbourg.

5- Répétitions / Balance :

Entre 15h 30 et 17h, les candidats répéteront une seule fois leur chanson dans l'ordre du tirage au sort effectué au préalable. En aucun cas ils ne pourront dépasser 5 minutes sur scène.

Pour des raisons logistiques et organisationnelles, l'ordre de passage est tiré au sort la veille du concours, aucune réclamation n'est possible !

Les répétitions se font dans l'ordre de passage tiré au sort.

Les candidats disposent de loges en durs.

6- Hôtel / Trajet:

Le concours réunit des candidats de toute la France même au-delà. C'est pourquoi des panneaux de direction seront mis en place et les candidats qui le souhaitent pourront obtenir des plans et des informations pour leur déplacement. L'organisation ne prend pas en charge les déplacements et l'hôtel.

Par contre, un partenariat est établi avec l'hôtel le plus proche, « **Holyday Inn de Illkirch** », permettant des tarifs préférentiels. Une navette gratuite Salle - Hôtel est organisée.

7 - La finale :

La première catégorie à concourir est la catégorie « Juniors ».

La deuxième catégorie à concourir est la catégorie « Adultes ».

Dans l'ordre du tirage au sort, chaque candidat interprètera sa chanson avec

les musiciens devant le jury. En aucun cas les candidats ne peuvent échanger leur place.

8 - Le jury :

Le jury est composé de professionnels de la musique (professeur de chant, chanteur, auteur, compositeur, programmateur, maison d'édition, radio, presse) et d'au moins une personne amateur.

9- Le parrain :

A chaque édition l'organisateur a le plaisir d'inviter un parrain pour soutenir l'événement. Ce parrain est toujours issu du milieu de la musique, de la Tv ou de la Radio. Le parrain est le Président du jury.

10 – La notation :

Les finalistes sont notés sur 20 points répartis sur les critères suivants :

Voix: 10 points

Interprétation/sensibilité : 5 points

Tenue, présence, contact public : 2 points

Choix de la chanson par rapport au style vocal : 2 points

Coup de cœur : 1 point

Chaque point est important, la gagnante de l'édition 2007 l'a remporté grâce à un demi-point !

11 – Les délibérations :

A la fin des prestations le jury part en délibération. Puis, Christel Kern annonce les résultats par ordre décroissant du 4^{ème} au 1^{er} en commençant par la catégorie « Junior ». Les autres candidats pourront consulter leur classement et leur note en aval. Après le concours les candidats sont conviés pour rencontrer le jury. Une rencontre nécessaire pour mieux comprendre leur classement et permettre d'obtenir de précieux conseils.

12- Les prix et récompenses :

Pour chaque Catégorie sera remis un Prix du Jury et un Prix du Public, soit 4 prix au total. En effet, le public est amené à voter par le biais d'un jeu de pronostics qui se déroule simultanément durant le show.

Les 2 gagnants repartent avec un lot d'une valeur minimum de 200€ (Enregistrement studio, Home Cinéma, Lecteur DVD, Bons d'achat, Voyage, Ordinateur ...)

De nombreux autres lots et cadeaux seront remis aux gagnants et aux autres finalistes en fonction des lots fournis par les partenaires.

Exemples: Lecteur Mp3, Appareil photo numérique, MP 4, Appareil informatique, Places de concerts, Cds, Livres.

Certains candidats pourront être retenus pour diverses scènes et interviews Télé-Presse. Nombreux sont les candidats qui ont trouvé en « La Voie des Talents » un véritable tremplin pour leur carrière !

13 – Les partenaires :

Les partenaires du concours « La Voie des Talents » sont :

L' Etat

L' Europe

Le Conseil Général

La Mairie de Strasbourg
Nostalgie
Ecole de chant « L'Académie du chant Moderne », Méthode Richard Cross.
Ecole de chant « L'amour des notes »
L'association APAN
L'association Côté artistiK
Les éditions Nikel Music Paris
Musique 67
Le Crédit Mutuel
Vibzer
Casting.fr

14 -Photos :

**Les candidats auront la possibilité d'acheter des photos prises par un professionnel.
Plus d'infos sur place.
Le tournage vidéo personnel est autorisé durant la soirée.**

15- Droits à l'image :

Afin de faciliter la publicité de l'événement, et de pouvoir utiliser les photos et vidéos, nous vous demandons de remplir et de signer le formulaire de décharge pour l'utilisation de votre image.

Nous tenions à remercier très chaleureusement nos partenaires ainsi que tous les bénévoles qui œuvrent sur Les Rencontres du Neuhof et « La Voie des Talents »

CONTACT- INFORMATIONS :

www.christelkern.com
cristalvoice@hotmail.com

**Les candidats retenus s'engagent à respecter le règlement
sous peine de ne pouvoir participer au concours.**

Evénement organisé par l'APAN
Siret : 452 763 618 000 17A ape : 913 E
Avec la participation de la Mairie de Strasbourg, Nostalgie, Côté artistiK,
la chanteuse Christel Kern et de nombreux sponsors.